

Rapport de la Commission d'Urbanisme de la Commune de Romanel-sur-Lausanne

Préavis Municipal N° 15/2012

« Réaménagement de l'accès au Centre commercial Migros

et

**Cheminement sécurisé pour la mobilité douce (piétons et vélos) jusqu'au Centre sportif
du Marais »**

Les membres de la Commission d'Urbanisme composée de Madame Annick Delapierre, Messieurs Eric Eggen, Jean-Jacques Fayet, Lothar Helm, François Morier, Christian Stoll et Pierre Villard se sont réunis à la Maison de Commune, le 23 avril 2012.

Monsieur le Syndic Edgar Schiesser, Madame Christine Canu et Monsieur Denis Favre, Conseillers Municipaux, accompagnés de Monsieur Stéphane Auer, Technicien communal, nous ont apporté les éléments d'information nous permettant de nous forger une opinion sur le sujet précité. Nous les remercions donc d'avoir répondu à toutes nos questions.

Le réaménagement de l'accès au centre commercial Migros de Romanel est un projet de longue date. L'entrée et surtout la sortie du Centre Commercial Migros en direction du village de Romanel est très difficile aux périodes de grande affluence. En plus, un comptage conduit récemment a montré que le nombre de clients se rendant au marché par la mobilité douce est plus grand qu'on pouvait l'espérer. Cela nécessite une amélioration des accès pour les piétons et vélos.

La transformation de la desserte du centre commercial permet d'aborder son réaménagement dans le cadre des travaux avec une participation importante du propriétaire. Au cours des discussions préliminaires à l'occasion du planning des transformations du centre commercial, l'idée d'un remaniement du flux de trafic a vu le jour, avec le but de diminuer le nombre de voitures passant à travers le village de Romanel. Selon les plans, les voitures sortant du centre seront dirigées vers la RC 448a et un rond-point sera aménagé à l'est du pont de Félezin. En même temps le carrefour avec le Ch. des Terreaux et le Ch. des Noyers sera aménagé pour tranquilliser le trafic de transit.

Dans le cadre de cet aménagement il nous semble évident de reconsidérer, par la même occasion, l'accès à partir du centre du village via le chemin de la Judée, ainsi que le trafic en provenance du Mont par le Chemin du Marais. Selon la municipalité un contrôle effectué par la police a montré qu'un nombre important de voitures accélère après le carrefour de Sus-le-Rotte et dépasse la vitesse maximale de 50 km à l'heure. Un réaménagement du Chemin de la Judée entre les carrefours de Sus-le-Rotte et le Pont de Félezin est nécessaire. Pour garantir un accès sécurisé, il est envisagé d'accoler une passerelle au pont de Félezin ainsi que de créer un trottoir pour les piétons et les vélos. De plus, le cheminement entre le débouché du pont Félezin, passant par le chemin du Marais pour desservir le centre sportif et les commerces est régulièrement utilisé par des piétons et des vélos dont beaucoup d'adolescents. Le chemin est étroit et les voitures roulent souvent à vitesse non adaptée. L'aménagement d'un trottoir accessible pour piétons et vélos est fortement souhaité.

Le détail des aménagements est l'objet de ce préavis. La municipalité aimerait saisir l'opportunité de cette étude pour étudier l'assainissement du pont de Félezin. Ce pont d'environ 40 ans doit être entre autre renforcé pour prendre en compte les camions de 40

tonnes. Il faut noter que cette étude n'inclura pas la question du gabarit inférieur au pont, en pensant particulièrement aux convois spéciaux. Cette question est d'importance en relation avec la future tranquillisation de la RC 401b traversant le village. Elle sera étudiée par le canton au cours du futur aménagement de la RC 448a.

En conclusion, le crédit pour l'étude du réaménagement du pont de Félezin, des Chemins de la Judée et du Marais est absolument nécessaire pour un aménagement du trafic motorisé et non-motorisé entre le centre de Prazqueron et le centre sportif du Marais en tenant compte de l'accès au Centre commercial Migros.

Au vu de ce qui précède, la Commission d'urbanisme à l'unanimité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal No 15/2012 adopté en séance du 2 avril 2012;
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

d é c i d e

- d'accorder un crédit de Fr. 160'000.-- pour la réalisation de l'étude des travaux en relation avec le réaménagement de l'accès du Centre commercial Migros et la création d'un cheminement sécurisé pour la mobilité douce (piétons et vélos) jusqu'au Centre sportif du Marais ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense par le Cpte 420.3316 « Amortissements d'autres dépenses » sur une durée maximale de 10 ans.

Pour la Commission d'urbanisme :

Annick Delapierre



Jean-Jacques Fayet



Christian Stoll



Lothar Helm, Président et rapporteur



Eric Eggen



François Morier



Pierre Villard

Romanel, le 26 avril 2012